

La liberté dans le discernement n'est pas une liberté arbitraire

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 11 avril 2016



Le cardinal **André Vingt-Trois**, archevêque de Paris, président délégué du Synode pour la famille, déclare à Frédéric Mounier dans [La Croix](#) :

"La volonté du pape de mettre en œuvre une véritable synodalité dans l'Église conduit nécessairement à privilégier une analyse des situations au plus près des réalités. Cela ne veut pas dire que chaque conférence épiscopale doit fonctionner comme s'il n'y avait pas de communion ecclésiale, mais cela veut dire que l'analyse des situations ne peut pas relever

d'une organisation centrale sans véritable connaissance des conditions concrètes dans lesquelles sont impliqués les hommes.

Les prêtres sont-ils actuellement formés à l'accompagnement des couples?? Quels efforts devront être réalisés dans le domaine de la formation, tant initiale que permanente??

L'accompagnement des couples n'est pas seulement l'affaire des prêtres. Mais il est clair que dans l'acte de discernement, ils ont un rôle central. Il y a un enjeu trop considérable pour se vanter d'être toujours prêt à l'assumer. Non seulement la formation initiale doit intégrer des éléments d'analyse sur les situations conjugales, mais cette formation initiale doit toujours être actualisée.

La liberté de discernement laissée à chaque évêque ne risque-t-elle pas d'entraîner une grande variété dans les décisions prises?? Et peut-être susciter une forme de « nomadisme pastoral » selon la réputation ou la jurisprudence de tel ou tel évêque??

La liberté dans le discernement n'est pas une liberté arbitraire selon laquelle chacun pourrait faire n'importe quoi. Le travail mené dans les conférences épiscopales a justement pour but de nous permettre de confronter nos points de vue et d'élaborer des repères communs. La vie de l'Église n'est pas un marché concurrentiel où chacun choisirait son supermarché sacramentel. Elle est une vie de communion sur le cœur de la foi.

Par ailleurs, il faudrait avoir une conception très européenne de l'Église catholique pour ignorer qu'elle est riche de traditions multiples à travers le monde. C'est vrai de la diversité des liturgies, comme de la diversité des pratiques sacramentelles. Et cette diversité est une richesse de la catholicité. Ce qui fait l'unité de l'Église, c'est précisément sa capacité à intégrer des éléments très divers dans la communion de la foi.

« Tous les débats doctrinaux, moraux ou pastoraux ne doivent pas être tranchés par des interventions magistérielles », rappelle le pape. Ne voyez-vous pas là une réorientation du rôle du Magistère au sein de l'Église??

Il me semble que c'est une saine réaction à une vision trop technocratique de l'Église, selon laquelle tous les éléments de la vie pratique devraient être décidés par un acte du Magistère. C'est précisément une des missions du Magistère ecclésial de définir les domaines dans lesquels le pape et les évêques doivent exercer une mission de communion.

Si nous voulons prendre un exemple, dans la célébration liturgique il n'est pas laissé au choix de chacun de définir les normes fondamentales?: lectures communes, prières eucharistiques, etc. Mais il est laissé à l'initiative des communautés de choisir les conditions de réalisation. Je ne peux pas permettre que chaque prêtre décide de lui-même le contenu des prières eucharistiques, mais je ne vais pas m'occuper de fixer la prière d'intercession ou le choix des

chants. Je peux donner des orientations, pas des obligations."